

République du Bénin

PROJETS D'APPUI A LA FORMATION AGRICOLE RURALE (ProFAR)

SERVICES DE CONSULTANT

Manifestations d'Intérêt

Numéro de l'avis : N°631 PR/ACISE/PRMP/SPM/2025Date de l'avis : 16 Décembre 2025

Référence SIGMaP : PI_ACISE_104022

**RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) POUR LE SUIVI
ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT D'UN (01)
NOUVEAU LYCÉE TECHNIQUE AGRICOLE ET TROIS (03) ECOLES DE
PROFESSIONNELLES DE FORMATION AGRICOLE (EPFA)**

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a sollicité un financement de l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet d'Appui à la Formation Agricole Rurale (ProFAR 1).
2. Les Services du Candidat auront pour objet la surveillance et le contrôle des travaux de construction et équipement d'un (01) nouveau Lycée Technique Agricole et trois (03) Ecoles de Professionnelles de Formation Agricole (EPFA). La mission est répartie en quatre (04) lots comme suit :

Lot (tout corps d'état)	Commune	Département
Lot 1 : surveillance et le contrôle des travaux de construction et équipement de deux (02) Ecoles Professionnelles de Formation Agricole (EPFA) à Malanville et à Ségbana	Malanville	Alibori
Lot 2 : surveillance et le contrôle des travaux de construction et équipement de deux (02) Ecoles Professionnelles de Formation Agricole (EPFA) à Malanville et à Ségbana	Ségbana	Alibori
Lot 3 : surveillance et le contrôle des travaux de construction et équipement d'un (01) Ecole Professionnelle de Formation Agricole (EPFA) à Adjohoun.	Adjohoun	Ouémé
Lot 4 : surveillance et le contrôle des travaux de construction et équipement d'un (01) Lycée Technique Agricole (LTA) à Avrankou	Avrankou	Ouémé

La durée des travaux de construction est :

- quinze (15) mois pour chacun des lot 1, 2 et 3 (construction des EPFA) et ;
- dix-huit (18) mois pour le lot 4 (construction du LTA).

Chaque candidat (BET ou groupement de BET) peut postuler pour les quatre (04) lots. Cependant, l'attribution est limitée à deux (02) lots maximum, et ceux-ci devront obligatoirement être regroupés au sein d'un seul et même périmètre géographique (soit la paire des lots 1 et 2 de l'Alibori, soit la paire des lots 3 et 4 de l'Ouémé).

Pour chacun des quatre lots, la mission du Consultant démarera un (01) mois avant le démarrage des travaux et prendra fin un (01) mois après la fin des travaux. Un délai

supplémentaire d'un (01) mois sera accordé au Consultant, pour couvrir les visites périodiques du Chef de mission et des experts principaux sur la période de garantie.

3. L'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE), invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

4. Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Bureaux d'études | <input type="checkbox"/> Consultants individuels |
| <input type="checkbox"/> ONG | <input type="checkbox"/> ONG et bureau(x) d'études en Groupement |



5. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

6. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement (deux membres au maximum). Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

7. Si le Candidat est constitué en Groupement (deux membres au maximum), la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

8. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires, réalisés en tant que BET principal ou membre d'un groupement de BET au cours des dix (10) dernières années, pour le compte de maîtres d'ouvrages publics, semi-publics ou des bailleurs (AFD, Banque mondiale, BAD, BOAD, etc....)

Le dossier de Manifestation d'intérêt doit contenir pour chaque lot :

- le registre de commerce ou les statuts du Consultant précisant la nature de ses activités en relation avec le domaine des prestations ;
- la liste des références de prestations similaires réalisés au cours des dix (10) dernières années;
- l'organisation technique et managériale du Consultant.

9. Pour chacun des quatre lots, le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés : *projets de construction et d'aménagement de bâtiments de type ERP (Etablissements Recevant du Public), d'une Surface de plancher d'au*

moins 8000 m² pour un montant hors taxes des prestations du BET supérieur à trois cent millions (300 000 000) F CFA ;

- De la nature des Services : *"surveillance et contrôle" ou "Direction d'Exécution des Travaux (DET) " de projets multisites d'aménagement, verdissement et construction de bâtiments de type ERP (Etablissements Recevant du Public)" ;*
- Du domaine et de l'expertise technique : *bâtiments d'enseignement technique et professionnelle* ;
- Du contexte géographique *"dans la région (Afrique de l'ouest)"*.

N.B :



- Les expériences dans la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'ouvrage délégué, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, la conduite d'opération ou l'assistance technique ne sont pas prises en compte au titre de références de prestations.
- Chaque référence doit être justifier par les copies des attestations de bonne fin d'exécution ou des PV de réception des travaux, appuyées des pages de garde, page mentionnant le montant et page de signature des contrats correspondants (copies simples).

10. Le Client examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- *Organisation technique et managériale du BET dans le cadre de la mission :*
 - *Note de présentation du Cabinet/firme* ;
 - *Organigramme du BET (Directions/services)* ;
 - *Description de l'organisation mise en place pour coordonner les équipes, pour assurer le respect des délais d'exécution des travaux, pour anticiper sur l'établissement des décomptes* ;
 - *Liste du personnel clé à affecter à la mission*.
- *Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat - ISO 9001 ou certification environnementale et sociale.*

En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les Services des lots 1 et 2, l'évaluation des Manifestations d'Intérêt desdits lots vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants :

- Le Candidat possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire, pour laquelle il fournira une preuve de mise en œuvre de mesures de sûreté (facture ou contrat avec prestataire sûreté, justificatifs de sensibilisation à la sûreté avant départ sur site, etc.).
- Le Candidat possède des procédures internes de gestion de la sûreté : il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises.
- Le Candidat dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs : il fournira l'attestation le justifiant.
- Le Candidat décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles, et joindra des justificatifs de sa mise en œuvre (ordres de mission avec consignes associées, attestations d'actions de sensibilisation ou de formation, etc.).

En cas de Groupement, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

11. L'ACISE dressera pour chaque lot, une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

12. Les Manifestations d'Intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF à l'adresse ci-dessous, pour le 14 Janvier 2026 à 10 heures précises (heure locale).

Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE)

À l'attention de : **la Personne Responsable des Marchés Publics**

Secrétariat de la PRMP/ACISE sise au 1^{er} étage de l'immeuble SAINTE CECILE, situé dans la 2^{ème} rue à droite après les feux de l'église Saint Michel en venant du marché Dantokpa, immeuble blanc à gauche dans l'angle de rue ;

01 BP 2028, Cotonou, Bénin ;

Téléphone : (+229) 20 22 50 39

Courriel : acise.prmp@présidence.bj



13. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures suivantes : 8 heures à 12 h 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale).

